



Ordonnance de télécom CRTC 2026-182

Version PDF

Gatineau, le 22 juillet 2026

Norouestel Inc. – Approbation d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Norouestel Inc.	AMT 1277 Tarif des services téléphoniques privés – Ajout de Hay River (Territoires du Nord- Ouest) au service de réseau étendu Ethernet en tant que collectivité de type A ¹	26 mai 2026	22 juillet 2026

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général

¹ Norouestel Inc. classe chaque collectivité qu’elle dessert en type A, B ou C selon les liaisons de transport utilisées pour la desservir. Les collectivités de type A sont desservies par des liaisons de transport par fibre qui forment le cœur du réseau de l’entreprise. Les collectivités de type B sont raccordées à une ou plusieurs collectivités de type A au moyen de la fibre. Les collectivités de type C sont reliées à une ou plusieurs collectivités de type A par radio à micro-ondes ou une combinaison de radio à micro-ondes et de liaisons de transport par fibre.